

LES SAPEURS-POMPIERS AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE

LA MISSION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DES SAPEURS-POMPIERS DANS LA CITÉ

Le public le mieux averti ne connaît que sous certains aspects particuliers l'activité du Corps des sapeurs pompiers. Il ignore trop souvent l'importance des services rendus dans la Cité par les Unités d'intervention, sans cesse en alerte, dont les missions sont fort étendues et qui, de ce fait, contribuent efficacement à la protection des personnes et des biens. L'étude de leur organisation et des missions qui leur sont confiées méritait - semble-t-il - d'être soulignée par le Lieutenant-Colonel Alifa, Inspecteur du Corps.

L'importance du rôle des sapeurs-pompiers dans une ville ou un centre urbain est proportionnelle à l'activité économique, à l'importance des industries ainsi qu'au chiffre de la population de la localité considérée.

Dans un autre ordre d'idées, il convient de ne pas perdre de vue que l'organisation d'une unité de sapeurs-pompiers dans une ville doit partir d'une base qui permette de préparer, avec le maximum de chances, l'action des « soldats du feu. »

Il importe, en effet, pour que la lutte contre les incendies soit menée victorieusement, que cette base comprenne plusieurs éléments, d'importance inégale, qui sont :

- le **personnel**, instruit, discipliné et en nombre suffisant ;
- le **matériel** qui doit être adapté aux besoins et en quantité suffisante ;
- la **rapidité de l'intervention** au moment de l'alerte.

Il est essentiel, lorsqu'un sinistre éclate, que l'intervention soit déclenchée avec le maximum de célérité, ce qui nécessite un personnel entraîné, et des engins légers, réunissant les qualités de vitesse du

véhicule et puissance de la pompe, exprimée en débit horaire d'eau.

— **les réserves en engins-pompes**, constituées d'une façon rationnelle et qui permettent, en cas d'insuccès des premiers secours, une action, plus ou moins prolongée, avec des moyens puissants. L'arrivée du matériel lourd, pouvant mettre en manœuvre plusieurs grosses lances, sera décisive pour lutter contre le feu avec un maximum d'efficacité.

— **La prévention**, enfin, qui doit être bien étudiée pour permettre une surveillance des endroits particulièrement névralgiques, tels que les entrepôts de matières inflammables, les grands magasins, les usines, etc... ainsi que le contrôle périodique des installations de défense contre le feu.

L'ensemble des données de ce problème nécessite pour sa réalisation :

- un **casernement** moderne où les sapeurs-pompiers puissent faire toutes les manœuvres désirables et se maintenir en bonne forme physique ;
- un **réseau** de canalisations d'eau et de bouches d'incendie de 100 mm de diamètre au moins, assez dense pour permettre la mise en refoulement des engins-pompes.

Jusqu'à l'année 1945, les secours contre l'incendie, dans la plupart des villes du Maroc, étaient assurés par des employés municipaux.

Seules quelques localités possédaient des sapeurs-pompiers « permanents » dont l'organisation remontait au dahir du 16 joumada 1335 (9 mars 1917).

Les nombreuses vies humaines perdues par suite d'asphyxie ou de noyade ainsi que les dommages importants qui étaient subis chaque année du fait des sinistres de toute nature avaient démontré que, malgré leur extrême bonne volonté, il était impossible aux employés municipaux d'exercer deux métiers à la fois.

C'est le Dahir du 13 kaada 1364 (20 octobre 1945) qui a organisé les unités de sapeurs-pompiers professionnels ; et l'arrêté viziriel du 22 kaada 1364 (29 octobre 1945) qui a fixé leur statut (B.O. n° 1725 du 16 novembre 1945).

Dans le même temps était constitué, dans les centres non érigés en municipalités, un service d'incendie et de secours, formé par les moghazenis ou les assès du service normal.

LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

a) **Sapeurs-pompiers professionnels** — Les effectifs du corps des sapeurs-pompiers professionnels sont fixés par l'arrêté viziriel du 20 rebia II 1372 (7 janvier 1953) - (B.O. n° 2100 du 23 janvier 1953, page 111).

Ils comprennent :

19 officiers ;
165 sous-officiers ;
151 caporaux-chefs et Caporaux ;
526 sapeurs de 1^{re} et de 2^e classes.

861 hommes



Fig. 1. — La lutte contre l'incendie et les premiers secours — Réanimation d'un asphyxié au moyen de la table d'Eve

et, en plus, au Centre autonome de Sidi-Kacem :
1 sergent ;
et 1 caporal-chef.

2 hommes

A ces effectifs s'ajoutent ceux des provinces du Nord (décret n° 2-58-1494 du 24 chaabane 1378 — 4 mars 1959), soit :

7 officiers ;
44 sous-officiers ;
46 caporaux-chefs et caporaux ;
157 sapeurs de 1^{re} et de 2^e classes.

254 hommes

Ces effectifs forment :

— 14 **Compagnies** implantées dans les villes suivantes : Oujda, Fès, Meknès, Rabat, Casablanca, Marrakech, Agadir, Kénitra, Tanger, Tétouan, Larache, Safi, Ksar-El-Kébir, Nador ;

— 6 **Sections** à El-Jadida, Mohammedia, Settat, Taza, Al-Hoceima, Essaouira ;

— 6 **Groupes** à Sefrou, Ouezzane, Ifrane, Azemour, Asilah, Chaouène.

Il y a lieu enfin de tenir compte du personnel du Centre d'Instruction à Rabat, soit :

3 officiers ;
5 caporaux et sapeurs.

8 hommes

ce qui correspond à un total de sapeurs pompiers professionnels de 1 125 hommes.

b) **Sapeurs-pompiers volontaires** — Des unités de sapeurs-pompiers volontaires sont en cours de formation dans les communes autonomes et les communes rurales. Les effectifs atteindront un total de 1 784 hommes se répartissant ainsi :

32 officiers ;
448 sous-officiers ;
358 caporaux-chefs et caporaux ;
946 sapeurs de 1^{re} et de 2^e classes.

1 784 hommes.

Le total général pour le Corps des sapeurs-pompiers est ainsi de :

a) Sapeurs-pompiers professionnels 1 125
b) Sapeurs-pompiers volontaires 1 784

Pour l'ensemble du Maroc 2 909

Il ressort de ces considérations générales qu'un tiers environ des effectifs du Corps des sapeurs-pompiers, soit environ 1 000 gradés et sapeurs-spécialistes (conducteurs, mécaniciens, secouristes, maîtres-nageurs, téléphonistes-radios) doivent recevoir un enseignement technique et pratique très poussé si l'on veut disposer d'une troupe capable de lutter efficacement contre les incendies et événements divers ainsi que pour assurer les sauvetages.

LE CENTRE D'INSTRUCTION DE RABAT ET LES STAGES DE FORMATION ET D'INSTRUCTION

Le Centre d'Instruction de Rabat a été créé dans ce but (arrêté interministériel du 16 rebiel 1377 (11 octobre 1957, fixant également l'organisation financière du Centre).

L'établissement a été ouvert le 2 décembre 1957 et inauguré par Monsieur Bahini, directeur des Affaires Administratives et par Monsieur Villaret, directeur Adjoint et conseiller Technique.

Les stages d'instruction ont une durée de 3 semaines environ.

Les unités de Sapeurs-pompiers sont disséminées sur tout le territoire. Les directives et les règles communes d'instruction leur sont appliquées, mais elles donnent lieu parfois à des interprétations diverses. Or, il est indispensable que tous les officiers et sous-officiers parlent le même langage.

Des « **stages normaux d'instruction** » sont donc organisés pour fixer, au profit de tous, une **méthode** d'instruction commune à l'ensemble du corps.

4 types de stages ont été mis au point :

Le premier correspond à l'instruction des sergents.
Le second à celui des caporaux-chefs.
Le troisième à celui des caporaux.
Et le quatrième à celui des spécialistes (mécaniciens-conducteurs, téléphonistes-radios).

Des « **stages de perfectionnement** » permettent aux sous-officiers de se familiariser avec les nouvelles méthodes d'instruction et avec la pratique d'un matériel moderne.

Des « **stages de prévention** » réservés aux officiers et sous-officiers, permettent également de donner un enseignement complet sur les sujets techniques et administratifs les plus variés : problème du feu, questions hydrauliques, constructions, législation, etc.. Des visites d'établissements et des rapports de prévention sont également prévus.

Des « **stages d'éducation physique** » forment des sous-officiers chargés de la gymnastique qui sont ensuite utilisés comme « aide-moniteurs » dans les unités de sapeurs-pompiers. La pratique des sports et la gymnastique aux agrès sont en effet indispensables pour maintenir les sapeurs-pompiers en parfaite condition physique.

Des « **stages d'inspecteurs provinciaux des services d'incendie** », réservés aux officiers, sont indispensables. Il s'agit en effet, de faire comprendre, dans chaque province, l'ampleur et l'importance de la mission du sapeur-pompier en temps de paix comme en temps de guerre et, surtout, de créer « **l'unité de doctrine** » en matière de lutte contre l'incendie et en matière de prévention.

Des « **stages de Protection Civile** », destinés au personnel du service (provinces, municipalités et centres) peuvent être organisés au Centre d'instruction

de Rabat. On ne doit pas oublier en effet que les sapeurs-pompiers étant à la base de la Protection Civile, il est nécessaire que toute personne occupant une fonction importante dans ce service soit parfaitement au courant de l'organisation et des possibilités des services d'incendie... Plus le service public des sapeurs-pompiers sera étoffé et cohérent, plus la Protection Civile d'une ville ou d'un centre sera facilitée au moment crucial, que ce soit en temps de paix (catastrophes ferroviaires, inondations, feux de forêts, incendies portuaires, tremblements de terre, etc...) ou en temps de guerre (bombardements, sauvetages, etc...).

En outre, le personnel de la Protection Civile doit recevoir, par les soins de son chef, une instruction particulière sur les différentes fonctions qu'il aura à assumer en cas d'appel à son concours.

Si la lutte contre le feu est une fonction importante du sapeur-pompier, ses interventions, en tant que **secouriste** (pour les asphyxiés, les noyés ou les blessés), n'en sont pas moins importantes. Des stages sont prévus en cette matière.

La côte atlantique est particulièrement dangereuse. C'est fort souvent que, pendant l'été, on fait appel aux sapeurs-pompiers pour sauver des nageurs en péril. Il est donc essentiel que de nombreux sapeurs-pompiers soient d'excellents nageurs. Le **stage des maîtres-nageurs** est d'ailleurs toujours suivi avec le plus grand intérêt.

Enfin des formations extérieures appartenant au **Ministère de l'Education Nationale** (Jeunesse-Secours), au **Ministère de la Santé** (infirmières et infirmiers), au **Ministère de la Défense Nationale** (aviateurs du service de sécurité des bases aériennes) ; au **Ministère des Travaux Publics** (élèves du Centre des conducteurs de chantiers du Bou-Regreg), au **Ministère de l'Agriculture** (Centre des travaux agricoles) ainsi qu'à des **Sociétés privées** (Société Chérifienne des Pétroles de Sidi Kacem) ont déjà envoyé certains de leurs éléments suivre des cours de lutte contre le feu au Centre d'Instruction de Rabat.

Le Centre d'Instruction de Rabat se compose d'un bâtiment de 40 mètres de long sur 10 mètres de large.

Il comprend :

— **Au rez-de-chaussée** — l'état Major du Corps des sapeurs-pompiers soit 5 bureaux (officiers et sous-officiers instructeurs), une salle d'archives, un foyer des stagiaires ainsi qu'une salle de cours — dotée d'une cabine cinématographique — pour 60 personnes.

— **A l'étage** — une salle de démonstration et d'étude, 14 chambres de 2 lits avec lavabos individuels, des douches, un réfectoire pour 60 personnes et une cuisine.

Son financement a été assuré au moyen de crédits provenant de toutes les Municipalités ainsi qu'avec une aide de la Protection Civile.



Fig. 2. — Le centre d'instruction
des sapeurs pompiers de Rabat

En ce qui concerne, les cours, ils sont assurés par les officiers du centre et par les représentants les plus qualifiés des officiers et sous-officiers de la Compagnie de Rabat.

Les stagiaires sont convoqués par groupe de 24 environ. Un cycle varié de conférences, illustrées par

des tableaux et des films, permet de réaliser un enseignement clair, méthodique et vivant.

La caserne des sapeurs-pompiers de Rabat, juxtaposée au Centre d'Instruction, constitue un gros appont pour toute la partie technique. Sans déplacements, inutiles, les stagiaires peuvent être initiés au fonctionnement des matériels les plus modernes ainsi qu'aux différentes manœuvres d'engins-pompes d'une unité de sapeurs-pompiers ; ils peuvent aussi coopérer à l'extinction des incendies importants.

Le Centre d'Instruction est ouvert du 1^{er} octobre au 30 juin.

**

Les opérations de protection de la population présentent chaque jour un champ considérable d'activités : incendies, explosions, asphyxies, noyades, électrocutions, sauvetages, étaievements, déblaiements, inondations, catastrophes ferroviaires, aériennes ou minières, tremblements de terre, comme cela a été le cas pour Agadir en 1960, etc...

C'est à la fois une œuvre sociale, par le fait des objectifs humains à atteindre, mais c'est aussi une œuvre économique du fait de la valeur des biens dont la destruction peut être évitée.

Lieutenant-Colonel A. ALIFA

Inspecteur du Corps des sapeurs-pompiers
et des Services de lutte
contre l'Incendie